

Réussir sa location de benne : les points clés pour éviter les surcoûts

Démarches administratives et voisinage

- Demandez une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) en mairie 8 à 15 jours avant la date prévue si la benne est déposée sur la voie publique.
- Consultez le règlement intérieur de votre copropriété pour connaître les horaires autorisés de livraison et de retrait afin de limiter les nuisances sonores.

Préparation de l'accès et du terrain

- Assurez un passage d'au moins 3 mètres de largeur et 4 mètres de hauteur libre pour la manœuvre du camion.
- Vérifiez l'absence d'obstacles aériens (lignes électriques, branches d'arbres) qui pourraient gêner le basculement de la benne.
- Protégez les sols meubles ou le bitume neuf en plaçant des planches en bois épaisses sous les points d'appui de la benne pour éviter l'enfoncement.

Tri et nature des déchets

- Triez vos déchets à la source : séparer les gravats inertes (béton, tuiles, briques) du reste permet de réduire significativement le coût de la location.
- Indiquez précisément la nature des déchets (gravats, déchets verts, DIB) lors de la commande pour éviter une surfacturation ou un refus de collecte.
- Ne mélangez jamais les déchets dangereux (amiante, solvants, batteries, peintures) avec les déchets standards ; ils nécessitent des filières de traitement spécifiques.

Chargement et sécurité

- Respectez la capacité de charge du camion (PTAC), généralement limitée entre 10 et 15 tonnes pour les chantiers classiques.
- Ne dépassez jamais les rebords de la benne pour garantir la sécurité du transport et le respect des normes routières.